

Date de parution:
22/02/2023



n°44



Bulletin d'informations

FIN DE L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE

Compte-tenu de la baisse de la contamination au covid-19, il a été décidé qu'à compter du **jeudi 23 février 2023**, le port du masque ne sera plus obligatoire au sein de l'établissement.

Néanmoins, il est fortement recommandé aux personnes présentant des symptômes de mettre un masque ou de reporter sa visite afin d'éviter toute nouvelle épidémie au sein de l'établissement.

Concernant les mesures prises, si un résident se révèle positif au covid-19, un isolement allégé sera appliqué, c'est-à-dire que le résident prendra ses repas en chambre.

EQUIPEMENT DE CHAMBRE

Suite à un appel à projet, l'établissement a obtenu le financement afin d'équiper 8 nouvelles chambres en rail de transfert.

Pourquoi l'installation de rails de transfert?

- * Pour le résident : Amélioration du confort des résidents lors des transferts;
- * Pour les salariés : Prévention des troubles musculo-squelettiques.

Actuellement, 12 chambres, réparties sur les 3 étages, sont équipées de cette aide technique. Les prochaines installations auront lieu sur avril ou mai 2023.

